



L'an deux mille vingt-~~cinq~~, le neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	<b>28/12/2024</b>
<b>Date d'Affichage</b>	<b>28/12/2024</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>14</b>
<b>Présents</b>	<b>9</b>
<b>Votants</b>	<b>11</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUIC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

**Absents excusés :**

Mme Sylvie COUPE, Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUIC.

**Absents :**

Mr Patrick DEMARQUET, Mr Bertrand MONTEMBault

N°006-2025

## Redevance de performances des agences de l'eau

Monsieur le Maire expose le mail reçu de la Préfecture concernant la réforme des redevances des agences de l'eau.

Monsieur le Maire souhaite débattre sur ce projet.

Il est noté que l'ajout des redevances pénalise l'utilisateur et que les syndicats chargés de gérer l'eau n'ont pas anticipé l'investissement colossal notamment du remplacement des conduites de distribution.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VALIDER** que les redevances de performances seront facturées à l'utilisateur à compter de cette délibération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

